

#### FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

#### PL Nitrate 2

Date de révision 04-25-2025 Numéro de révision 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit PL65Nitra2

Nom du produit PL Nitrate 2

Identifiant de formule unique (UFI) AJ10-906H-G00N-RJNW

Contient Ethylene glycol, acide phosphorique

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif pour l'analyse de l'eau

Utilisations déconseillées Autres

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### <u>Fabricant</u>

Water-i.d. GmbH Daimlerstr. 20

76344 Eggenstein, Germany

Tel.: +49 (0) 721 78 20 29 0, Fax: +49 (0) 721 78 20 29 11

Website: www.water-id.com

EHS / Compliance: lab@water-id.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 1235 239670

English, Albanian, Bosnian, Bulgarian, Croatian, Czech, Danish, Dutch, Finnish, French, German, Greek, Hungarian, Italian, Latvian, Lithuanian, Norwegian, Polish, Portuguese, Romanian, Russian, Serbian, Slovak, Spanish, Swedish, Turkish and Ukrainian.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

regioner (ez) ii izizzee	
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 - (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Ethylene glycol, acide phosphorique



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

#### Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	EC No. (Index No.)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Ethylene glycol 107-21-1	20-30	Aucune donnée disponible	203-473-3	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)			
acide phosphorique 7664-38-2	1-5	Aucune donnée disponible	231-633-2	Skin Corr. 1B (H314)	Eye Irrit. 2: 10%<=C<25% Skin Corr. 1B: C>=25% Skin Irrit. 2: 10%<=C<25%		

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Nom chimique	Oral LD50	Dermal LD50	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4	Inhalation, CL50 - 4
	mg/kg	mg/kg	heures -	heures - vapeurs -	heures - gaz - ppm
			poussières/brouillard -	mg/L	
			mg/L		

#### PL65NITRA2 - PL Nitrate 2

Nom chimique	Oral LD50 mg/kg	Dermal LD50 mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Ethylene glycol 107-21-1	4700	10600	3.75		
acide phosphorique 7664-38-2	1530	2740	0.2125		

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment

avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Ingestion Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Irritante.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

PL65NITRA2 - PL Nitrate 2 Date de révision 04-25-2025

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en p

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

	Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
ſ	Ethylene glycol	TWA: 20 ppm	TWA: 10 ppm	*	STEL: 40 ppm	TWA: 20 ppm
	107-21-1	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 26 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>
		STEL: 40 ppm	STEL 20 ppm		TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 40 ppm
		STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL 52 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 20 ppm	STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>

		*	H*			K*	*
acide phosphorique	T\//	A: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>		2.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2		EL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>		1.0 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique		Chypre	République tchèque	Danemark		stonie	Finlande
Ethylene glycol		*	TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm		20 ppm	TWA: 20 ppm
107-21-1	QTI	EL: 40 ppm	Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m <sup>3</sup>		52 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>
107-21-1		_: 104 mg/m <sup>3</sup>	*	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>		: 40 ppm	STEL: 40 ppm
		/A: 20 ppm		H*		104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 100 mg/m <sup>3</sup>
		A: 52 mg/m <sup>3</sup>		''		A*	iho*
acide phosphorique		L: 2.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>		1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2		A: 1 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	1 vv/ \. 1 111g/111		2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique		France	Germany TRGS	Germany DFG		rèce	Hongrie
Ethylene glycol		/A: 20 ppm	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm		50 ppm	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>
107-21-1		A: 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 26 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 26 mg/m <sup>3</sup>		25 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>
107 21 1		EL: 40 ppm	1 117 % 20 mg/m	Peak: 20 ppm		: 50 ppm	* *
		_: 104 mg/m <sup>3</sup>		Peak: 52 mg/m <sup>3</sup>		125 mg/m <sup>3</sup>	
	0			* *	0	0g,	
acide phosphorique	TW	A: 0.2 ppm	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA:	1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2		A: 1 mg/m <sup>3</sup>	J	Peak: 4 mg/m <sup>3</sup>		3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
		EL: 0.5 ppm				J	J
		L: 2 mg/m <sup>3</sup>					
Nom chimique		Irlande	Italy MDLPS	Italy AIDII	Le	ttonie	Lituanie
Ethylene glycol	TW	/A: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 25 ppm	TWA:	20 ppm	*
107-21-1		A: 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 50 ppm		52 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm
	STI	EL: 40 ppm	STEL: 40 ppm	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL	: 40 ppm	TWA: 25 mg/m <sup>3</sup>
	STEL	_: 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 1	104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 20 ppm
		Sk*	pelle*			*	STEL: 50 mg/m <sup>3</sup>
acide phosphorique	TW	A: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>		1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2	STE	L: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL:	2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Lu	xembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Ethylene glycol		*	*	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1	104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 50 mg/m <sup>3</sup>
107-21-1	STI	EL: 40 ppm	STEL: 40 ppm	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL	: 40 ppm	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>
	STEL	_: 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 40 ppm			
		/A: 20 ppm	TWA: 20 ppm	STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>			
	TWA	A: 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>	H*			
acide phosphorique		EL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL:	3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2	TW	A: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie		vénie	Espagne
Ethylene glycol		/A: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm		20 ppm	TWA: 20 ppm
107-21-1		A: 52 mg/m³	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>		52 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>
		EL: 40 ppm	STEL: 40 ppm	*		STEL ppm	STEL: 40 ppm
		_: 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: S	TEL mg/m <sup>3</sup>	STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>
		g: 100 mg/m <sup>3</sup>	*			*	vía dérmica*
acide phosphorique		A: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>		1 mg/m³	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2	STE	L: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: S	TEL mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique			Suède	Suisse			oyaume-Uni
Ethylene glycol			: 10 ppm	TWA: 10 ppm			A: 10 mg/m <sup>3</sup>
107-21-1			25 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 26 mg/m			VA: 20 ppm
			KGV: 40 ppm	STEL: 20 ppm			A: 52 mg/m <sup>3</sup>
		Bindande K	GV: 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 52 mg/m	ادا		EL: 40 ppm
			^	H*			L: 104 mg/m <sup>3</sup>
						SIE	EL: 30 mg/m <sup>3</sup>
		NOV	4 / 2	T\A/A \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	,	7.	Sk*
acide phosphorique	•		: 1 mg/m³	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>			/A: 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2 Bindande KG\		NGV. Z IIIU/III° I	STEL: 4 mg/m <sup>2</sup>	-	। ১।	EL: 2 mg/m³	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Éviter le contact avec les yeux. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de Protection des yeux/du visage

sécurité dotées d'écrans latéraux.

**Protection des mains** Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Les gants doivent être conformes à la norme EN

	Gants				
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture		
	Porter des gants de	0.5 mm	> 480 minutes		
	protection en caoutchouc				
	nitrile				

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse Couleur jaune-orangé Odeur Inodore.

Seuil olfactif

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

< 2 Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible Aucune donnée disponible pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Hydrosolubilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

PL65NITRA2 - PL Nitrate 2

Date de révision 04-25-2025

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente

Densité de liquide

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Densité de vapeur Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucun(e) connu(e)

#### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Métaux. Bases fortes. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

#### Toxicité aiquë

### The following ATE values have been calculated for the mixture

ETAmél (voie orale) 1,986.80 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 12,245.60 mg/kg
ETAmél 15.60 mg/l
(inhalation-poussières/brouillard

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 27.59 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 27.59 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 3.6 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethylene glycol	= 4700 mg/kg (Rat)	= 10600 mg/kg (Rat)	> 2.5 mg/L (Rat)6 h
acide phosphorique	= 1530 mg/kg (Rat)	= 2740 mg/kg (Rabbit)	> 850 mg/m³(Rat)1 h

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Ethylene glycol	EC50: 6500 - 13000mg/L	LC50: 14 - 18mL/L (96h,	-	EC50: =46300mg/L (48h,
	(96h, Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss)		Daphnia magna)
	subcapitata)	LC50: 40000 -		
		60000mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
		LC50: =16000mg/L (96h,		
		Poecilia reticulata)		
		LC50: =27540mg/L (96h,		
		Lepomis macrochirus)		
		LC50: =40761mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: =41000mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage	
Ethylene glycol	-1.36	
acide phosphorique	-0.9	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Ethylene glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
acide phosphorique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne

s'applique pas

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

inutilisés

14.1 Numéro UN ou numéro UN3264

d'identification

**14.2 Désignation officielle de**Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.(Phosphoric Acid)

transport de l'ONU

**14.3 Classe(s) de danger pour le** 8 transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3, A803 Code ERG 8L

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro UN3264

d'identification

**14.2 Désignation officielle de**Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.(Phosphoric acid)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Polluant marin non applicable14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro UN3264

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.(Phosphorsäure)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274

Code de classification

**ADR** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN3264

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.(Phosphorsäure)

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport
14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274
Code de classification C1
Code de restriction en tunnel (E)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

C1

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Ethylene glycol	RG 84	-
107-21-1		

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

non applicable

#### Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

non applicable

### Inventaires internationaux

Est conforme **TSCA DSL/NDSL** Est conforme **EINECS/ELINCS** Est conforme N'est pas conforme **ENCS IECSC** Est conforme **KECL** N'est pas conforme Est conforme **PICCS AICS** Est conforme

#### Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

04-25-2025

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité